



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260922-260922_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Publication : 30/09/2026



DELIBERATION N° 260922_003

BJET : NUMERIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) ACCESSIBLE A L'ECOLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT DEUX SEPTEMBRE à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Nombre de Conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

(Dont 6 pouvoirs)

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Marie-Christine BERTHOLLET - Ludovic PADUANO - Christine MONTAGNY - Pierre THOLLY - Maryvonne MOUNIER - Hervé LASSABLIERE - Emmanuelle NEEL - Pascal BADOIT - Aline CIZERON - David BOURKAIB - Estelle JOUBERT - Magali BOURKAIB - Julien SAUVIGNET - Mickaël HATRON - Maxime PEILLER - Caroline BADOL - Fleurine CIZERON.

Absents ayant donné procuration : Jean-Louis BEYRON à Michel NEEL - Annie CHAPUIS à Jeanine RONGERE - Christiane BRUYAT à Marie-Christine BERTHOLLET - Michel FAURE à Hervé LASSABLIERE - Isabelle POULARD à Emmanuelle NEEL - Laurent BOURRIN à Pierre THOLLY.

Absents excusés : Christian FAYOLLE - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND.

Secrétaire élu pour la session : Pierre THOLLY

Les espaces numériques de travail (ENT) constituent des outils permettant de mettre à disposition de l'ensemble des membres de la communauté éducative des services et contenus pédagogiques, ainsi que des informations relatives à la vie de l'école, au suivi de la scolarité et à son fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique de développement des usages numériques au service de la communauté éducative, la commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite déployer un ENT au sein de l'école publique. Cet outil vise à renforcer la communication entre les enseignants, les familles et la collectivité, tout en facilitant l'accès aux informations et aux ressources pédagogiques, dans l'intérêt des élèves.

La mise en œuvre de cet ENT nécessite la conclusion d'une convention de sous-traitance avec la plateforme « Toute mon année », qui précise les modalités de déploiement et d'utilisation du service, les engagements respectifs des parties ainsi que les garanties apportées en matière de protection et de sécurisation des données à caractère personnel, conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :
A 26 voix pour et 0 contre

- **APPROUVE** la convention de sous-traitance avec la plateforme « Toute mon année » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Pierre THOLLY





CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE POUR LA PLATEFORME TOUTE MON ANNEE



ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La société **Des Images Et Des Mots**, dont le siège social est situé au 25 avenue Joseph Ricordel, 35600 Redon, représentée Monsieur Thomas Habib, en sa qualité de Président, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après Le dénommé « **Des Images Et Des Mots** » ou « le **Sous-traitant** »

ET

La collectivité **de Chazelles-sur-Lyon**, dont la mairie est située au 12, rue Armand Bazin – 42140 CHAZELLES-SUR-LYON, représentée par M. Pierre VÉRICEL, en sa qualité de maire, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après Le dénommé « M. Pierre VÉRICEL » ou « le **Responsable de Traitement** »

Acronymes utilisés :

« **DPD** » Délégué à la protection des données

« **RT** » Responsable de Traitement

« **ST** » Sous-traitant

« **DCP** » Donnée à caractère personnel

« **CNIL** » Commission Nationale Informatique et Libertés

« **RGPD** » : Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016

Définitions :

Les termes et expressions, identifiés au présent contrat par une majuscule, ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

« **Administrateur** » : désigne la ou les personnes physiques, encadrant ou Utilisateur membre de l'Administration, à laquelle (auxquels) le Super Administrateur octroie des droits d'administration du groupe.

« **Application** » : désigne l'application mobile ou web, l'outil ou le service en ligne développé et édité par la société Des Images Et Des Mots.

« **Données personnelles** » ou « **Données à caractère personnel** » : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro de téléphone, une adresse email, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Destinataire** » : toute personne physique ou morale (tiers ou pas) qui reçoit la communication des Données personnelles.

« **Instruction** » : désigne toute instruction écrite ou par saisie de Données personnelles, reçue par la société Des Images Et Des Mots de la part du Responsable de Traitement en vertu des présentes, et, le cas échéant, des avenants conclus entre la société Des Images Et Des Mots et le Responsable de Traitement et ayant pour objet le Traitement de Données personnelles.

« **Responsable de Traitement** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.

« **Sous-traitant** » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données personnelles pour le compte du Responsable du Traitement.

« **Traitement** » : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations qui est réalisé sur les Données à caractère personnel, de manière automatisée ou non, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ou morale ayant téléchargé l'Application mobile ou utilisant l'Application web, rejoignant un groupe.

« **Violation de Données** » désigne une violation de la sécurité se caractérisant par la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles Données personnelles, de manière accidentelle ou illicite. Il s'agit de tout incident de sécurité, d'origine malveillante ou non et se produisant de manière intentionnelle ou non, ayant comme conséquence de compromettre l'intégrité, la confidentialité ou la disponibilité de Données personnelles.

1. Objet et réglementation applicable

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Des Images Et Des Mots s'engage à effectuer pour le compte du Responsable de Traitement les opérations de Traitement de Données à caractère personnel définies ci-après à l'article 3.

Dans le cadre des présentes, les parties s'engagent à respecter leurs obligations, respectivement en leur qualité de Responsable de Traitement et de Sous-traitant telles que prévues notamment par le règlement(UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, ci-après, « RGPD » et par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ci-après « la réglementation concernant les Données personnelles »

2. Qualité des parties

En application de la réglementation concernant les Données personnelles, les parties reconnaissent, en ce qui concerne l'ensemble des Données personnelles qui sont traitées par la société Des Images Et Des Mots aux fins de réalisation des prestations que :

- Il appartient au Responsable de Traitement seul, de déterminer la manière (incluant les moyens) et les finalités pour lesquelles ces Données personnelles seront traitées par la société Des Images Et Des Mots ;
- La mairie de Chazelles-sur-Lyon agit ainsi en qualité de Responsable de Traitement pour l'ensemble des fonctionnalités et la société Des Images Et Des Mots agit en qualité de Sous-traitant.

Les parties reconnaissent avoir pleine connaissance des obligations prévues par la réglementation applicable à la protection des Données à caractère personnel qui s'appliquent à elles en leur qualité respective de Responsable de Traitement et de Sous-traitant.

3. Description du ou des Traitement(s) faisant l'objet de la sous-traitance

La société Des Images Et Des Mots est autorisée à traiter pour le compte du Responsable de Traitement les Données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les Traitement(s) mentionné(s) en Annexe 1 partie intégrante du contrat.

4. Obligations du Sous-traitant (Des Images Et Des Mots)

Lorsque, dans le cadre des présentes, la société Des Images Et Des Mots est amenée à traiter des Données personnelles pour le compte du Responsable de Traitement en qualité de Sous-traitant, le Sous-traitant s'engage à :

- S'assurer du bon fonctionnement de www.toutemonannee.com et faire l'ensemble des mises à jour nécessaires à la bonne exploitation du site ;
- Apporter conseils et assistance à toute personne (directeur, encadrant, famille...) qui utilise le blog pour un groupe ;
- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance ;
- Traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement. Si la société Des Images Et Des Mots considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le Responsable de Traitement. En outre, si la société Des Images Et Des Mots est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Responsable de Traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- Ne pas divulguer ces Données personnelles excepté consentement écrit du Responsable de Traitement ;
- Ne pas vendre, céder, louer ou exploiter commercialement ces Données personnelles dans d'autres conditions que celles définies à l'article « Sort des Données personnelles–Utilisation des Données personnelles » par la société Des Images Et Des Mots ;

- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à caractère personnel ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données personnelles dès la conception et de protection des Données personnelles par défaut ;
- Respecter la durée de conservation des Données personnelles au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou transmises et à supprimer les Données personnelles à expiration de la durée de conservation.

5. Sous-traitance ultérieure

La société Des Images Et Des Mots peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du Responsable de Traitement. Il appartient à la société Des Images Et Des Mots de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, la société Des Images Et Des Mots demeure pleinement responsable devant le Responsable de Traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

La société Des Images Et Des Mots est autorisée à faire appel aux entités ci-dessous (les « Sous-traitants ultérieurs ») pour mener les activités de Traitement suivantes :

Sous-traitant	Activité/Fonctionnalité	Localisation des données
Brevo	Envoi d'emails	Union Européenne

Hetzner	Hébergement des sauvegardes	Allemagne
OVH	Hébergement de la plateforme Téléphonie	France

6. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Responsable de Traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Lorsque la société Des Images Et Des Mots est amenée à collecter des données dans le cadre de sa mission, il doit fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement, au moment de la collecte, une mention d'information à destination des Utilisateurs de l'Application comprenant les informations prescrites par les articles 13 et 14 du RGPD.

7. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, la société Des Images Et Des Mots aide celui-ci à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées tels que prévus aux articles 15 et suivants du RGPD. La société Des Images Et Des Mots s'engage à communiquer à dpd.mairie@chazelles-sur-lyon.fr toute demande d'exercice des droits qui lui aurait été adressée.

8. Notification des Violations de Données personnelles et des incidents de sécurité

La société Des Images Et Des Mots notifie par email le Responsable de Traitement de toute violation de données à caractère personnel immédiatement et dans un délai maximum de 24h après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute

documentation utile afin de permettre au Responsable de Traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

La société Des Images Et Des Mots s'engage à :

- Investiguer l'origine et l'entendu de la faille ;
- Informer régulièrement le Responsable de Traitement des résultats de l'investigation ;
- À définir et adopter, toutes mesures permettant de remédier aux manquements visés ci-dessus dans les plus brefs délais, ainsi que les mesures permettant d'éviter leur survenance dans le futur.

Le Responsable de Traitement se charge de notifier à l'autorité de contrôle compétente (CNIL), les violations de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques. Le Responsable de Traitement communique, la violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

9. Analyse d'impact

La société Des Images Et Des Mots s'engage à collaborer avec le Responsable de Traitement, pour permettre à celui-ci de réaliser toute analyse d'impact conformément à l'article 35 du RGPD, que ce dernier décidera de mener afin d'évaluer la probabilité et la gravité des risques inhérents à un Traitement de Données personnelles, compte tenu de sa nature, de sa portée, de son contexte, de ses finalités et des sources du risque.

10. Mesures de sécurité

La société Des Images Et Des Mots s'engage à mettre en œuvre et à maintenir les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir un niveau de sécurité, d'intégrité

et de confidentialité adapté au risque du ou des traitements confiés, de nature à protéger les Données Personnelles contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé.

La société Des Images Et Des Mots s'engage à tester, analyser et évaluer périodiquement l'efficacité et l'adéquation des mesures techniques et organisationnelles définies en Annexe 2.

11. Sort des Données personnelles – utilisation des Données personnelles

11.1. Sort des Données Personnelles

La société Des Images Et Des Mots s'engage à détruire les journaux de groupes et toutes les Données personnelles des Utilisateurs liées au groupe dans un délai trois (3) mois à compter de la date de fin du journal.

Ce délai de trois (3) mois est mis en place afin de permettre aux encadrants de sauvegarder les éléments du journal dont ils pourraient avoir besoin et aux familles intéressées de bénéficier du Livre souvenir.

Au terme de la convention, la société Des Images Et Des Mots s'engage à supprimer dans le délai exposé ci-dessus à compter de la date de fin des journaux en cours les Données personnelles qu'il traite dans le cadre des présentes, et de détruire toutes les copies existantes dans ses systèmes d'information, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation de ces Données à caractère personnel. Dans ce cas, la société Des Images Et Des Mots en informera le Responsable de Traitement immédiatement après avoir reçu ses instructions.

11.2. Utilisation des Données Personnelles par la société Des Images Et Des Mots

Le Responsable de Traitement autorise la société Des Images Et Des Mots à réutiliser les Données personnelles collectées dans le cadre du groupe pour proposer et fournir des souvenirs personnalisés.

La société Des Images Et Des Mots est autorisée à faire appel aux entités ci-dessous (les « Sous-traitants ultérieurs ») pour mener les activités de Traitement suivantes :

Sous-traitant	Activité/Fonctionnalité	Localisation des données
Sellsy	Facturation	France
PayPlug - BPCE	Règlements CB	France
Impressions & solutions	Impression des livres photo	France
Groupe La Poste	Expédition	France
Brevo	Envoi d'emails	Union Européenne

12. Localisation et non-transfert des données hors UE

12.1 Localisation des données

La société Des Images Et Des Mots s'engage à traiter et héberger l'ensemble des données à caractère personnel confiées par le Responsable du Traitement exclusivement au sein de l'Union Européenne. Il garantit que toutes les infrastructures utilisées pour le stockage, le traitement et l'hébergement des données sont situées sur le territoire de l'Union Européenne.

12.2 Absence de transfert hors de l'Union Européenne

La société Des Images Et Des Mots s'engage à ne procéder à aucun transfert de données à caractère personnel vers un pays ou une organisation internationale situé(e) en dehors de l'Union Européenne, y compris pour des opérations de stockage, de maintenance ou de support technique.

12.3 Engagements en cas d'évolution des traitements

Dans l'hypothèse où un transfert de données en dehors de l'Union Européenne s'avérerait nécessaire en raison d'une évolution des prestations, la société Des Images Et Des Mots s'engage à :

- En informer préalablement et par écrit le Responsable de Traitement ;
- Mettre en place les garanties appropriées et conformes aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), notamment en appliquant des Clauses Contractuelles Types (CCT) ou toute autre mesure requise par la législation en vigueur.

13. Délégué à la protection des données

La société Des Images Et Des Mots communique au Responsable de Traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

13.1 Désignation du Délégué à la Protection des Données

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et en particulier à l'article 37, la société Des Images Et Des Mots atteste avoir désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO), chargé de veiller à la conformité des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du présent contrat.

13.2 Coordonnées du DPO

La société Des Images Et Des Mots met à disposition du Responsable de Traitement les coordonnées de son Délégué à la Protection des Données :

- Nom et prénom : Sidoli Thomas
- Adresse professionnelle : Des Images Et Des Mots, 25 avenue Joseph Ricordel, 35600 Redon
- E-mail de contact : dpo@diedm.fr

14. Registre des activités de Traitement

La société Des Images Et Des Mots déclare tenir un registre sous-traitant de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable de Traitement, tel que défini à l'article 30.2 du règlement européen sur la protection des données. Ce registre est accessible en Annexe 1 du présent contrat.

15. Documentation

La société Des Images Et Des Mots met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations.

16. Obligations du Responsable de Traitement vis-à-vis du Sous-traitant

Le Responsable de Traitement s'engage à :

- Documenter par écrit toute Instruction concernant le Traitement des Données personnelles par le Sous-traitant ;
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du Traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des Données personnelles de la part du Sous-traitant ;
- Superviser le Traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du Sous-traitant ;
- De manière générale, respecter les obligations à sa charge conformément à la réglementation applicable sur la protection des Données à caractère personnel.

17. Modalités de mise à disposition de Données personnelles.

Les informations sont saisies manuellement ou téléversées par les différents utilisateurs.

18. Coopération avec les autorités de contrôle

En cas de contrôle d'une autorité compétente en relation avec les Données personnelles traitées dans le cadre des présentes, les parties s'engagent à coopérer entre elles et avec l'autorité de contrôle.

Dans le cas où le contrôle mené ne concerne que les Traitements mis en œuvre par la société Des Images Et Des Mots en tant que Responsable du Traitement, la société Des Images Et Des Mots fait son affaire d'un tel contrôle et s'interdit de communiquer ou de faire état des Données personnelles traitées pour le compte du Responsable de Traitement.

19. Durée du Contrat

Le présent Contrat entrera en vigueur à sa date de signature pour une durée de 3 années et sera renouvelé par tacite reconduction sauf dénonciation 2 mois avant son terme par l'une ou l'autre partie.

20. Résiliation

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations émanant du présent Contrat, l'autre partie pourra se prévaloir de la résiliation du présent Contrat à la charge de la partie défaillante, trente (30) jours après une mise en demeure de faire cesser la cause de la défaillance, signifiée par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pouvant être réclamés par la partie lésée.

Le délai de 30 jours commencera à courir à la date d'envoi de la lettre recommandée.

21. Compétences juridictionnelles

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né à l'occasion de la conclusion, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat.

A défaut d'accord amiable, les tribunaux de Rennes seront compétents et appliqueront la loi française.

Compte tenu du caractère gratuit des services rendus par la société Des Images Et Des Mots dans le cadre du présent contrat, les parties conviennent que la responsabilité de la société

Des Images Et Des Mots ne saurait être engagée en dehors des cas de faute lourde ou intentionnelle dûment prouvée.

22. Signature

Fait à Chazelles s/Lyon, en deux (2) exemplaires originaux le 24/03/2026

La société **Des Images Et Des Mots**
Le sous-traitant
Représentée par Monsieur Thomas Habib

Mairie de Chazelles-sur-Lyon
Le Responsable de Traitement
Représentée par M. Pierre VÉRICEL

Thomas Habib

✓ Certifié par ✱ youtrust



Réalisés en qualité de **sous-traitant**

1. Gestion de la liste des enfants du groupe
2. Informations administratives du groupe
3. Gestion de l'espace public ou privé de l'établissement
4. Journal du groupe
5. Cahier de liaison et cahier de texte
6. Messagerie
7. Médiathèque
8. Journalisation des accès

1. Gestion de la liste des enfants du groupe

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : gestion de la liste des enfants du groupe Détails des finalités du traitement : • Gérer administrativement les enfants du groupe • Importer/exporter les enfants d'un groupe à l'autre • Éditer des listes des enfants • Accès simplifié aux dates d'anniversaire des ses enfants
Base(s) Légale(s)	Consentement
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique (sous-traitant TouteMonAnnée)
Activités de traitement	Enregistrement, hébergement, stockage de Données Personnelles, organisation, structuration de Données Personnelles, Communication
Catégories de personnes concernées par le traitement	• Enfants enregistrés sur TouteMonAnnée • Parents ou Responsables Légaux des enfants enregistrés sur TouteMonAnnée • Directeurs ou encadrants inscrits sur TouteMonAnnée

Données traitées ([sources de données en bleu](#))

Données d'identifications

[Saisies par l'encadrant](#)

- Nom, prénom
- Date de naissance
- Photographie

Destinataires des données :

- Encadrant(es) des groupes concernés
- Directeur(trice) de l'établissement concerné
- Support technique TouteMonannée
- Toutes

Durée de conservation	3 mois à compter de la date de fin du journal ou à la suppression de l'enfant
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur) • Brevo
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

2. Informations administratives du groupe

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : identifications des encadrants/directeurs ayant accès aux groupes Détails des finalités du traitement : gérer les droits d'accès aux groupes
Base(s) Légale(s)	Consentement
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique TouteMonAnnée
Activités de traitement	Enregistrement, hébergement, stockage de Données Personnelles, organisation, structuration de Données Personnelles, Communication
Catégories de personnes concernées par le traitement	Directeurs ou encadrants inscrits sur TouteMonAnnée
Données traitées (sources de données en bleu)	
Données d'identifications <i>Saisies par le parent, responsable légal, enfant, encadrant ou directeur</i>	- Nom, prénom - Photo de profil
Données scolaires <i>Saisies par l'encadrant ou directeur</i>	- Groupe fréquenté - Établissement fréquenté
Destinataires des données :	
- Encadrant(es) des groupes concernés - Directeur(trice) de l'école concernée - Support technique TouteMonannée	Toutes

Durée de conservation	3 mois à compter du dernier jour de l'année scolaire OU jusqu'à suppression de l'espace
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur) • Brevo
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

3. Gestion de l'espace public ou privé de l'établissement

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : gestion de l'espace public ou privé de l'établissement Détails des finalités du traitement : • Gérer les publications • Gérer les pages • Gérer la newsletter • Gérer la communication auprès des utilisateurs de l'établissement • Gestion du site internet public
Base(s) Légale(s)	Consentement
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique (sous-traitant TouteMonAnnée)
Activités de traitement	Enregistrement, hébergement, stockage de Données Personnelles, organisation, structuration de Données Personnelles, Communication
Catégories de personnes concernées par le traitement	• Directeurs inscrits sur TouteMonAnnée
Données traitées (sources de données en bleu)	
Données d'identifications <i>Saisies par l'encadrant, directeur</i>	• Nom, prénom du directeur de l'établissement • Noms, prénoms des enseignants
Données de communication <i>Saisies par le parent, responsable légal, encadrant ou directeur</i>	• Adresse email
Données scolaires <i>Saisies par le directeur</i>	• Établissement fréquenté
Destinataires des données :	

• Encadrant(es) des groupes concernés • Directeur(trice) de l'établissement concerné • Support technique TouteMonannée	• Toutes
Durée de conservation	Jusqu'à suppression de l'espace établissement
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur)
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

4. Journal du groupe

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : Gestion du journal du groupe Détails des finalités du traitement : • Gérer le journal du groupe : publications et photos • Permettre aux familles d'accéder aux publications • Envoi de notification • Gestion des préférences de notification • Permettre de réinitialiser son mot de passe personnel.
Base(s) Légale(s)	Consentement
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique TouteMonAnnée
Activités de traitement	Collecte, effacement, conservation, archivage, sauvegarde de Données Personnelles, adaptation, modification de Données Personnelles, envoi, transfert
Catégories de personnes concernées par le traitement	• Directeurs ou encadrants inscrits sur TouteMonAnnée • Parents ou Responsables légaux des enfants enregistrés sur TouteMonAnnée • Enfants inscrits sur TouteMonAnnée
Données traitées (sources de données en bleu)	
Données d'identifications <i>Saisies par l'encadrant ou directeur</i>	• Nom, prénom des enfants • Nom, prénom des encadrants • Nom, prénom du directeur • Le cas échéant, photographies d'enfants (si autorisation récoltée au préalable par les encadrants auprès des responsables légaux)
Données de communication <i>Saisies par l'encadrant ou directeur</i>	• Email de l'encadrant • Numéro de téléphone de l'encadrant
Données professionnelles <i>Saisies par l'encadrant ou directeur</i>	• Intitulés et contenus des publications concernant tout ou partie des participants

Destinataires des données :	
• Encadrant(es) des groupes concernés • Support technique TouteMonAnnée	• Email et numéro de téléphone de l'encadrant
• Directeur(trice) de l'établissement concerné • Encadrant(es) des groupes concernés • Responsables légaux des enfants concernés • Support technique TouteMonAnnée	• Toutes sauf email et téléphone de l'encadrant
Durée de conservation	3 mois à compter de la date de fin du journal OU jusqu'à sa suppression
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur) • Brevo
Notes complémentaires	• La publication éventuelle de photographies des enfants est soumise au respect des textes concernant le droit à l'image accordé par les responsables légaux des enfants.
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

5. Cahier de liaison et cahier de texte

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : gestion du cahier de texte et du cahier de liaison Détails des finalités du traitement : - Gérer le cahier de texte numérique de la classe : devoirs, leçons et événements - Gérer le cahier de liaison numérique de la classe : échanges et rendez-vous entre encadrants et parents - Permettre aux familles d'accéder aux devoirs, leçons, événements, messages de leur(s) enfant(s)
Base(s) Légale(s)	Consentement
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique (sous-traitant TouteMonAnnée)
Activités de traitement	Collecte, effacement, conservation, archivage, sauvegarde de Données Personnelles, adaptation, modification de Données Personnelles, envoi, transfert
Catégories de personnes concernées par le traitement	- Directeurs ou encadrants inscrits sur TouteMonAnnée - Enfants enregistrés sur TouteMonAnnée - Parents ou responsables légaux des enfants enregistrés sur TouteMonAnnée
Données traitées (sources de données en bleu)	
Données d'identifications Saisies par l'encadrant, directeur	- Nom, prénom des enfants - Nom, prénom du directeur de l'établissement - Noms, prénoms des encadrants - Le cas échéant, photographies des enfants (si autorisation récoltée au préalable par les enseignants auprès des responsables légaux.)

Données professionnelles <i>Saisies par l'encadrant, parent, responsable légal, enfant</i>	• Intitulés des devoirs et leçons • Messages échangés entre encadrants et familles • Date, heure et lieu de rendez-vous • Fichiers joints associés
Destinataires des données :	
• Directeur(trice) de l'établissement concerné • Encadrants(es) des groupes concernés • Parents ou responsables légaux des enfants concernés • Support technique TouteMonannée	• Toutes
Durée de conservation	3 mois à compter du dernier jour de l'année scolaire OU jusqu'à suppression de l'espace
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur)
Notes complémentaires	La publication éventuelle de photographies d'enfants est soumise au respect des textes concernant le droit à l'image accordé par les responsables légaux des enfants.
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

6. Messagerie

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : gestion de la messagerie Détails des finalités du traitement : Gérer sa messagerie personnelle : réception et envoi de messages entre les parents ou responsables légaux, les encadrants, les enfants et les directeurs
Base(s) Légale(s)	Consentement
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique (sous-traitant TouteMonAnnée)
Activités de traitement	Collecte, effacement, conservation, archivage, sauvegarde de Données Personnelles, adaptation, modification de Données Personnelles, envoi, transfert
Catégories de personnes concernées par le traitement	- Directeurs ou encadrants inscrits sur TouteMonAnnée - Enfants enregistrés sur TouteMonAnnée - Parents ou Responsables légaux des enfants enregistrés sur TouteMonAnnée
Données traitées (sources de données en bleu)	
Données d'identifications Saisies par l'encadrant, directeur	- Nom, prénom des enfants - Nom, prénom du directeur de l'établissement - Noms, prénoms des encadrants - Noms, prénoms des parents ou responsables légaux
Données professionnelles Saisies par l'encadrant, parents, responsable légal, enfant	- Messages échangés entre encadrants, enfants et familles - Fichiers joints associés
Destinataires des données :	

• Directeur(trice) de l'établissement concerné • Encadrants(es) des classes concernées • Parents ou responsables légaux des enfants concernés • Enfants des groupes concernés • Support technique TouteMonannée	• Toutes
Durée de conservation	1 an OU jusqu'à suppression de l'utilisateur
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur)
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

7. Médiathèque

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : mise à disposition de documents à destination des parents et élèves Détails des finalités du traitement : - Gérer la médiathèque : ajout, suppression de fichiers, liens - Permettre aux élèves, familles d'accéder aux fichiers de la médiathèque de l'enseignant
Base(s) Légale(s)	Consentement
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique (sous-traitant TouteMonAnnée)
Activités de traitement	Collecte, effacement, conservation, archivage, sauvegarde de Données Personnelles, adaptation, modification de Données Personnelles, envoi, transfert
Catégories de personnes concernées par le traitement	- Directeurs ou encadrants inscrits sur TouteMonAnnée - Enfants enregistrés sur TouteMonAnnée - Parents ou responsables légaux des enfants enregistrés sur TouteMonAnnée
Données traitées (sources de données en bleu)	
Données d'identifications Saisies par l'encadrant, directeur	- Nom, prénom des enfants - Nom, prénom du directeur de l'établissement - Noms, prénoms des encadrants - Le cas échéant, photographies des enfants (si autorisation récoltée au préalable par les enseignants auprès des responsables légaux.)
Données professionnelles Saisies par l'encadrant, parent ou responsable légal, enfant	Fichiers joints associés (pdf, documents textes, photos, audio, vidéos ...)
Destinataires des données :	

• Directeur(trice) de l'établissement concerné • Encadrants(es) des groupes concernés • Parents ou responsables légaux des enfants concernés • Support technique TouteMonannée	• Toutes
Durée de conservation	Jusqu'à suppression du compte utilisateur
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur)
Notes complémentaires	La publication éventuelle de photographies d'élèves est soumise au respect des textes concernant le droit à l'image accordé par les responsables légaux des élèves. La médiathèque est liée au compte utilisateur mais n'est consultable que depuis un espace classe. Si ce dernier est supprimé, les fichiers ne sont plus accessibles.
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

8. Journalisation des accès

Nom et adresse du responsable de traitement	Traitement réalisé en qualité de sous-traitant. Responsable de traitement : la collectivité
Date de mise en œuvre	01/05/2018
Finalité principale	Finalité Principale : journaliser les accès des utilisateurs : gestion des incidents afin de pouvoir réagir en cas de violation de données Détails des finalités du traitement : • Conserver un historique des accès sur les serveurs web • Reconstituer la chronologie d'une session de navigation
Base(s) Légale(s)	Intérêt Légitime
Service chargé de la mise en œuvre	Support technique TouteMonAnnée
Activités de traitement	Effacement, enregistrement, hébergement, stockage de Données Personnelles, rapprochement, croisement, interconnexion de Données Personnelles, analyse, collecte
Catégories de personnes concernées par le traitement	Tous les utilisateurs enregistrés
Données traitées (sources de données en bleu)	
Données de navigation Navigateur de l'utilisateur	• Adresse IP • Caractéristiques du navigateur utilisé • Système d'exploitation utilisé • URLs des pages visitées • Requêtes effectuées • Codes de réponse du serveur et informations de contexte sur le serveur • Horodatage • Identifiant des utilisateurs authentifiés
Destinataires des données :	
• Administrateurs système TouteMonAnnée	• Toutes

Durée de conservation	1 an
Sous-Traitants	• Ovh Cloud (hébergeur) • Hetzner (hébergeur)
Mises à jour (date et objet)	• 25/07/2025 : Maj des registres • 21/11/2022 : Réécriture des registres

